



Droits des parents apres decée d un enfant

Par **juan57**, le **29/08/2008 à 15:22**

bonjour,rnj ai une question a vous poser,rnj aimerais savoir si cela vaut la peine d engager une procedure judiciaire,dans le but de recuperer une voiture.rnje vous explique en gros,mon frere avait acheter une voiture a credit,cette voiture il l a mise au nom d une amie.rnles prelevements du credit etait effectuer sur le compte de mon frere.rnmon frere c est tuer au cour d un accident de la route.rnma famille aimerais savoir si cela vaut la peine d entamer une procedure judiciaire pour recuperer cette voiture.rndans l attente de votre reponse,jue vous prie de bien vouloir agrée mes plus sinceres salutations.rncordialementrnmes coordonnées rnjuan57@wanadoo.frrn0687824008

Par **jeetendra**, le **29/08/2008 à 17:56**

bonsoir, si la carte grise du véhicule est au nom de l'amie de la personne décédée on peut considérer que la voiture lui appartient meme si c'était la personne décédée qui remboursait le crédit, en droit on peut parler de libéralité, de don, de legs, surtout si ça concerne la quotité disponible (succession), ça va etre difficile de récupérer meme judiciairement cette voiture, mais pas impossible, il s'agit d'une réponse qui n'engage que moi, donc sous réserve d'une réponse contraire, cordialement